

BAGARRE AU QUARTIER MINEUR

Le détenu secouru agresse un surveillant !!!

CP AVIGNON-LE PONTET

Le Pontet, le 24 février 2025.

Une agression sur personnel est toujours intolérable mais elle l'est encore plus lorsque la violence d'un détenu victime d'une bagarre se retourne contre les surveillants venus le secourir !

C'est vers 16H30 ce dimanche 23 février qu'une bagarre éclate en cours de promenade au quartier mineur. Les surveillants, en toute logique, décident d'extraire en priorité le détenu victime afin de le protéger et de mettre un terme rapide à l'incident.

C'est à ce moment précis que la situation dégénère. Ce détenu « victime » se mue en « agresseur », refusant d'obéir et de réintégrer sa cellule. Il menace et insulte copieusement nos collègues en ces termes :

« VAS-Y RENTRE MOI EN CELLULE ET JE TE DECHIRE TA RACE »

Lorsque les agents tentent de le repousser en direction de sa cellule, il se jette sur l'un d'eux et lui assène plusieurs coups de poing par derrière au niveau de la tête. Même maîtrisé, cet énergumène essaie de porter des coups au surveillant en tentant même de le mordre.

LE QUARTIER MINEUR EST UN QUARTIER SPECIFIQUE A HAUTS RISQUES !!!



**L'IMPREVISSIBILITE ET LA VIOLENCE
INCONTROLABLE DE LA POPULATION PENALE
MINEURE SONT DES PARTICULARITES REELLES ET
RECURRENTES !**

**LA MISE EN PREVENTION AU QUARTIER DISCIPLINAIRE A
PERMIS DE METTRE UN TERME A CETTE LÂCHE AGGRESSION.**

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice** apporte tout son **SOUTIEN** à notre collègue blessé et **FELICITE** l'ensemble des personnels présents sur l'intervention.

L'**UFAP-UNSa Justice** **DENONCE** une fois de plus la recrudescence de ces actes violents contre les agents. Le récent COPIL sur les violences en détention au CPAVLP a permis de mettre en évidence la jeunesse comme un critère caractéristique des auteurs de tels actes. **Le problème reste sociétal et débute au-delà des murs de nos établissements pénitentiaires qui ne sont, pour ces individus, que des aires de jeux supplémentaires !!!**

LA PRISON N'A PLUS LES MOYENS DE SES MISSIONS !

L'**UFAP-UNSa Justice** **CONDAMNE** cet acte et **EXIGE** de la direction la plus grande fermeté lors du passage de ce « voyou » en CDD, et de la part des magistrats une condamnation pénale à la hauteur de cette violence. L'**UFAP-UNSa Justice** **EXIGE** son **TRANSFERT IMMEDIAT** à l'issue de sa sanction de QD.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice**.